COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 décembre à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Michelle CORRE, Christophe VERMOREL, Christian STALPORT, Stéphane PEGON, Aurélie BESANCON, Vanessa BASSEUIL, Nathalie MENUT, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Romain JONON, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER.

<u>Etaient excusés</u>: Bernard GUITTAT ayant donné pouvoir à Anne-Marie SAINT-MARTIN Alexandre LACROIX

Secrétaire de séance : Aurélie BESANCON

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Gérard BLANC, correspondant au Journal de Saône-et-Loire.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le changement de nom de la Communautés de Communes du Canton de Chauffailles. Il sera intégré en point 5 bis.

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2014.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

Il est fait mention de la remarque de Bernard GUITTAT qui souhaitait qu'apparaissent ses propos concernant la renégociation des emprunts.

Le Maire indique que seulement 3 emprunts peuvent être renégociés car beaucoup d'entre eux ont des taux extrêmement bas.

Des courriers aux banques concernées ont été faits.

En l'absence d'autres remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Délibération pour le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget 2015.

Le Maire explique que chaque début d'année, il peut être engagé des dépenses avant le vote du budget. Pour la section de fonctionnement, l'engagement des dépenses est possible dans la limite du budget de l'année N-1. Pour la section d'investissement, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année N-1 (hors remboursement des emprunts).

*(166 208.61-65 000.00)*25/100 = **25 302.15** €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2014.

Point 3 : Décision Modificative.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative.

Il explique qu'il convient de réaliser quelques écritures comptables concernant les travaux en régie.

<u>Définition de «Travaux en régie»</u>: travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures acquises par elle. Le principe comptable des travaux en régie repose sur le transfert en section d'investissement de dépenses initialement inscrites en section de fonctionnement.

La décision modificative proposée par le Maire est adoptée à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 = 6 600.00 €	722-042 = 6 600.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2113-040 = 1 500.00 €	021 = 6 600.00 €
2115-040 = 5 100.00 €	

Point 4 : Approbation du tableau des restes à réaliser 2014.

Le Maire propose le tableau ci-joint en annexe N°1.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Point 5 : Rapport sur l'utilisation des dépenses imprévues.

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires, la Commune a eu des charges supplémentaires de personnel et il a donc dû utiliser une partie des crédits prévus aux chapitres des dépenses imprévues. Il a donc viré 2 546.53 € provenant du chapitre 022 (dépenses imprévues) sur le chapitre 012 (charges de personnel).

Point 5 BIS : Changement de nom de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles.

Le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles a été créée le 28/12/1992.

Mais au 01/01/2015, plusieurs communes des Cantons de La Clayette et Semur-en-Brionnais vont être rattachées au Canton de Chauffailles qui va donc passer de 11 communes à une quarantaine. Le chef-lieu restera Chauffailles. Le conseil communautaire a voté un nouveau nom qui doit être adopté par toutes les communes membres de l'EPCI.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nom choisi par le conseil communautaire, c'est-à-dire Communauté de Communes du Sud Brionnais.

<u>Point 6 : Convention avec la paroisse de Chauffailles pour la mise à disposition de la Salle Saint-Antoine.</u>

Le Maire informe le conseil municipal que depuis de nombreuses années la Cure dispose de la salle Saint-Antoine. Au moment de la discussion sur la mise en place des activités périscolaires, il avait été discuté d'utiliser cette salle. Le Maire avait contacté la paroisse pour savoir si la paroisse utilisait toujours cette salle et si la commune pouvait la réutiliser.

Après recherche des deux côtés, il s'avère que ni la Commune, ni la paroisse ne dispose de convention écrite sur la mise à disposition de cette salle.

Il a été convenu que la Commune dispose de cette salle sauf dans le cas où la paroisse en aurait besoin, cette dernière serait prioritaire sur les associations communales.

Dans le cas où la paroisse aurait besoin de la salle, elle devra prévenir le Secrétariat de Mairie suffisamment à l'avance.

Un projet de convention sera établi et soumis à l'approbation du Père GROBOT et du conseil municipal.

Point 7 : Organisation de la cantine.

Le Maire rappelle au conseil municipal que Brigitte PERRET a été en arrêt maladie du 21/07/2014 au 30/11/2014. Elle n'a donc pas pu assurer la surveillance de la cantine durant les mois de septembre, octobre et novembre, ce qui n'a pas posé de soucis. Il est donc légitime de se poser la question de savoir si 4 personnes sont nécessaires le temps de midi.

De plus, du fait de la mise en place des activités périscolaires, de nouveaux locaux se sont rajoutés dans le planning du ménage comme l'ancien logement de fonction de l'école situé au premier étage.

Enlever les heures de cantine à Brigitte PERRET permettrait de lui dégager des heures en plus pour le ménage.

Il est également proposé de confier la vaisselle et le ménage de la cantine à Brigitte PERRET pour permettre à Laurence CHETAIILE de se libérer plus tôt pour seconder Bernard DUMOULIN dans les tâches techniques.

Il est demandé au Maire de contacter le Président de la cantine le plus rapidement possible pour une mise en place de cette nouvelle organisation dès début janvier.

Michelle CORRE soulève tout de même le fait que les enfants sont nombreux à descendre et qu'il convient de vérifier le taux légal d'encadrement.

Point 8 : Information sur le radon dans les bâtiments scolaires.

Le Maire fait un rapide historique du dossier.

Il explique que les dernière mesures ont révélé une forte baisse des concentrations observées mais n'ont pas permis de descendre en-dessous de 400Bq/m³ (valeurs mesurées : 407 et 500 Bq/m³). Cette amélioration fait suite aux aménagements qui ont été réalisés dans les locaux (carottages).

Toutefois, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon, il est nécessaire de réaliser « des travaux pour réduire l'exposition au radon à un niveau aussi bas que raisonnablement possible, en vue d'abaisser la concentration en-dessous de 400 Bg/m³. »

Il conviendra en premier lieu de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de ventilation (bouches d'extraction, entrées d'air, transit de l'air entre les différentes pièces...). En effet, lors de la dernière mesure effectuée, l'extraction d'air d'une partie du bâtiment ne fonctionnait pas.

Ensuite il conviendra de faire faire de nouvelles mesures ponctuelles.

Romain JONON indique que, si après ces démarches, il n'est pas possible de descendre en-dessous du seuil réglementaire, il conviendra peut-être d'envisager de couler une dalle sur le parquet pour rendre étanche le sol.

Point 9 : Compte-rendu de la réunion du PIIC.

Le Maire rappelle au conseil municipal que le PIIC est une subvention du département répartie par Canton.

Le Canton de Chauffailles dispose d'une enveloppe d'environ 70 000.00 €.

La répartition de cette enveloppe se décompose comme suit :

- 50% = projets structurants importants
- 30% = travaux de voirie
- 20% = projets structurants d'investissements moins importants.

Deux communes ont proposé des projets structurants : Chauffailles avec un projet de volets roulants à la RPA et Saint-Maurice avec le projet de construction d'un bâtiment pour restaurant scolaire et garderie.

Le Maire explique que le fait d'avoir un projet supérieur à 300 000.00 € et d'obtenir 50% de l'enveloppe du PIIC peut donner droit à l'obtention du fonds scolaire départemental qui dispose d'une enveloppe de 500 00.00 € et pour lequel 12 projets sont déjà inscrits.

La prochaine réunion concernant la répartition de l'enveloppe du PIIC aura lieu le mercredi 14 janvier à la Mairie de Chauffailles.

Point 10: Préparation de la distribution des bulletins municipaux.

Le Maire indique que le bulletin municipal est pratiquement terminé, il est en phase de relecture.

Il remercie Vanessa BASSEUIL et Aurélie BESANCON qui en ont réalisé la mise en page.

Il conviendrait d'avoir les 380 exemplaires au plus tard le vendredi 09 janvier pour pouvoir effectuer la distribution le week-end du 10 et 11 janvier 2015.

Il est demandé au secrétariat de Mairie de mettre à jour la tournée de distribution par quartier à répartir entre les différents conseillers municipaux.

Point 11 : Organisation de la cérémonie des vœux du Maire.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 16 janvier 2015 à 20h00 dans la salle de réunions derrière la Mairie. Il est demandé au Secrétariat de Mairie :

- de ressortir les factures de l'année dernière pour connaître les quantités et passer les commandes.
- de faire les invitations.
- de réaliser un planning pour la préparation de la salle et le service.

Point 12: Questions diverses.

- Le Maire informe le conseil municipal que le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 22 décembre au samedi 03 janvier inclus mais que la secrétaire de mairie titulaire sera présente le lundi 22 et mardi 23 décembre pour régler quelques dossiers.
- Le Maire rappelle au conseil municipal que le montage de l'abri bus au lieudit « Bachet » aura lieu le samedi 20 décembre à 9h00. Il précise également qu'il conviendra de faire quelques photos de l'abri bus implanté sur la plateforme pour les envoyer au conseil général pour demander le versement de la subvention au titre des amendes de police. Il précise également que le secrétariat de Mairie dispose maintenant d'un appareil photo numérique qui a été obtenu avec les points acquis au cours des commandes de fournitures passées chez Bruneau.
- Christian LABOURET informe le conseil municipal que 10 Saint-Maurice sur les 13 qui se rassemblent habituellement sont inscrites pour venir sur notre commune pour le rassemblement de 2015, et que 2 nouvelles se sont inscrites. Ce qui représente pour le moment environ 340 inscriptions. Il précise qu'en 2003, il y avait eu entre 150 et 160 bénévoles représentants des différentes associations de la commune et qu'il espère qu'il y en aura au moins autant pour cette manifestation de 2015.
- Frédéric BUTTET informe le conseil municipal que les pneus situés à l'arrière du tracteur vont être changés et lestés d'eau pour plus de sécurité.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 05 février 2015 à 20h00.